



licencier en étent longue maladie reconnu cpam phlpp826@aol.com

Par **phlpp826**, le **07/04/2009** à **19:22**

Bonjour, j'ai travaillé dans un labo comme femme de ménage 1998 mes mon travail n'était pas femme de ménage comme s'était marquée sur mes contrats voilà je vous explique en gros ce que je faisais sans savoir que je mettais ma santé en danger je vidais pots formol avec des chaires humaines que je devais mettre dans un conteneur en suite je devais nettoyer ses pots et remettre l'étiquette du labo je peux vous dire que quand je vidais ses pots formol mes yeux piquaient j'avais du mal à respirer et j'étais tout rouge au visage ce qui travaillait disiez que s'était normal avec les vapeurs du formol en suite je devais remplir des petits pots formol et des moyens je devais faire de l'alcool 50 alors il fallait mettre de l'alcool 90 coupée avec de l'eau distillée tout ces chaires humaines ses moi qui les vidais il y avait fœtus colons intestin sains excréments sa ma marquée de voir tout ces choses en suite je vidais ponction urine seringue qui restait des produits les colli pour les hôpitaux cliniques médecin ces moi qui les préparais je peux vous dire qu'il en avait beaucoup à faire et je devais marquer sur le cahier de commande les plaquettes de frottis déjà utilisées ses moi qui nettoyaient et qui remplaçaient des lampes + étiquettes les livrions ses moi qui vérifiaient si il avait tout et ensuite ranger il avait des gros bidons formol et alcool très lourds et des cartons et produits et quand j'avais du temps je faisais un peu de ménage en 2001 je tombe malade cpam me mes longue maladie à partir de 2001 jusqu'en 2004 entre deux mes patrons me licencie cause de maladie tout en étant en longue maladie et sans me faire passer médecin du travail j'étais tellement malade que je me suis pas rendu compte quand avez pas le droit de licencier sans faire passer médecin du travail ces pas tout mes contrats il comptait moi d'heures à l'usage mes moi j'ai mes contrats qui prouvent que je faisais mes 39 heures de travail par semaine et mes fiches de paie en 2006 je vais voir avocat lui explique la faire et il me répond que mon dossier va aller vite et qu'il faisait le nécessaire la nous somme en 2009 rien ne fait es pour cette avocat qui était pas à son compte quand je lui ai donné dossier j'ai su sur internet des avocats qui m'ont répondu que il m'avez bien roulé car il devez faire appel au prud'homme se qui a

pas fait moi je conné rien des loie lui oui vue que ses un avocat je me demande si il y a une justice car je sais que mes patron on de grande conéssence mes dit vous bien que tout se materiel n'est pas stéril et quond mes des gens en danger .ma santé foutue et le moral aussi